

COMITÉ DE DIRECTION DU 25 SEPTEMBRE 2023
PROCES VERBAL DE SEANCE

Collège des élus						Collège des socio-professionnels					
Statut	NOM	Prénom	P.	A	E.	Statut	NOM	Prénom	P.	A.	E.
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			Titulaire	RONCO	Laure			X
Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			Titulaire	HOFMAN	Mark	X		
Titulaire	ALLENO	Delphine	Démissionnaire			Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X		
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			Titulaire	BISSON	Delphine	X		
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			Titulaire	JULIENNE	Valérie			X
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		Titulaire	DUBOC	Yann	X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			Suppléant	FOURNET	Etienne			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie		X		Suppléant	Non pourvu				
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude			X						
Suppléante	GALLET	Jean-Louis		X							
Suppléante	LECOQ	André	X								
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne			X						

Suppléant(s) avec voix délibérative : M. LECOQ

Personnalité(s) invité(e)(s) : Elodie ROLLAND, Clémence BONNET (cabinet ATEMIA), Isabelle COURTOIS

Secrétaire de séance : M. Slim HANACHI

Le CODIR est présidé par M. Jean-Philippe MESNIL.

Ordre du jour

- Approbation du PV du CODIR précédent
- Point d'information sur les dossiers en cours
- Modification du tableau des effectifs
- Révision du plan de développement touristique : Présentation de la phase Diagnostic
- Questions diverses

1- Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

2- Ajout d'un point à l'ordre du jour

M. MESNIL requiert l'autorisation du CODIR pour l'ajout d'un point à l'ordre : désignation du représentant de l'Office de Tourisme auprès de Calvados Attractivité

Décision du CODIR
Le donne son accord à l'unanimité des votants pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Désignation du représentant de l'Office de Tourisme auprès de Calvados Attractivité »

3- Approbation du PV du CODIR précédent

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité le PV du CODIR du 06 juillet 2023

4- Désignation d'un représentant de l'office de Tourisme auprès de Calvados Attractivité (ajout à l'ordre du jour)

L'Agence Calvados Attractivité sollicite, pour l'organisation de ses assemblées (modèle associatif) des représentants du Département, notamment des collectivités et offices de tourisme.

Pour la CDC du Pays de Falaise, c'est M. GARIGUE qui a été désigné représentant.

M. MESNIL propose que M. HANACHI, en qualité de directeur, représente l'Office de Tourisme du Pays de Falaise.

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR approuve à l'unanimité la désignation de M. HANACHI comme représentant de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise auprès de Calvados Attractivité

5- Point d'information sur les dossiers en cours

- *Cf. support de présentation.*

6- Modification du tableau des effectifs

- *Cf. support de présentation.*

M. MESNIL explique que le Mémorial de Caen a officiellement fait savoir qu'il ne poursuivrait pas sa candidature à la DSP du Mémorial de Falaise. En conséquence, et faute d'autre candidat, la collectivité allait reprendre la gestion du site officiellement au 1^{er} janvier 2024.

Concernant la prise de poste au 1^{er} novembre, Mme COURTOIS précise que le recrutement au 1^{er} novembre est indispensable pour préparer correctement la reprise et l'ouverture au public individuel qui ne pourrait avoir lieu que début avril 2024.

M. DAGORN interroge sur les délais d'ouverture/publicité concernant le poste, par rapport à la date de recrutement souhaitée.

M. HANACHI rappelle que s'agissant d'un emploi pourvu par l'EPIC en droit privé, il ne relevait pas des mêmes contraintes de publicité qu'un emploi public.

Mme BISSON indique qu'elle approuve cette démarche comme un moyen de sauver le Mémorial de Falaise.

Décision du CODIR

Après en avoir délibéré le CODIR approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs avec la transformation d'un poste de Conseiller en Séjour en CDI et la création d'un poste de référent de site en CDI concernant le Mémorial de Falaise.

7- Révision du plan de développement touristique : Présentation de la phase Diagnostic

- Cf. support de présentation Cabinet ATEMIA
- Cf. compte rendu Cabinet ATEMIA

8- Questions diverses

Concernant la composition du CODIR

M. MESNIL informe des modifications suivantes dans la composition du CODIR :

Concernant **le collège des élus** (Conseil communautaire du 28/09) :

M. LECOQ et Mme MAUNOURY : passage de suppléants à titulaires

M. COURVALLET : passage de titulaire à suppléant

1 poste de suppléant reste à pourvoir lors du prochain conseil communautaire

Concernant le collège des socio-professionnels

Mme Laure RONCO : titulaire au nom de l'UCIA

M. Yann DUBOC : titulaire en qualité de Directeur du centre FORMEO (démission de J. DUCLOS)

M. Etienne FOURNET (Arpents du Soleil) : reprend le poste de suppléant à la suite de M. SAMSON

1 poste de suppléant à pourvoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

